



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Présentation ADEME

CDTE 77 du 19 Mai 2022

1. Point Mobilités

- a) Dispositifs d'aides sur les poids Lourds électriques et les IRVE

2. Tourisme durable

- a) Éligibilité
- b) Actions et étapes
- c) Candidater et contacts

3. Fonds Chaleur

1. Point Mobilités

Direction Régionale Ile-de-France

Contacts :

Jean-Yves MARIE-ROSE :

jean-yves.marie-rose@ademe.fr

Deux dispositifs d'aide

AAP Ecosystème Poids lourds électriques et leurs bornes

Poids Lourds électriques

- Aide : 65% max, plafonné à 100k€ sauf tracteur routier : 150k€
 - Investissement pour les véhicules (rétrofit ou achat neuf)
 - Infrastructure des recharges
- Relevés : juin, septembre et décembre

Conditions d'éligibilités :

- Véhicule acquis et livré avant fin 2023 pour les sessions 2022
- Minimum de 3 camions ou 5 bus

Lien : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220216/ecosystemes-vehicules-lourds-electriques>

mail générique : aap-ecosysvlelec@ademe.fr

AAP Station de recharge électrique (IRVE)

Objectif : mise en place de stations-services électriques

- Relevés : juillet, fin d'année et 2023

Conditions d'éligibilités :

- Projets d'au moins 3 M€ de coût total portés par les collectivités les AOM ou les AODE, de 5M€ minimum pour les projets d'opérateurs privés
- Minimum de 50 points de recharge par projet pour les réseaux portés par les collectivités les AOM ou les AODE, 100 points de recharge minimum pour les opérateurs privés
- Pertinence de la localisation et la puissance de recharge installée de chaque borne
- Etude d'estimation de l'impact sur le réseau obligatoire
- Pas de cofinancement possible

Lien : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220318/soutien-deploiement-stations-recharge-vehicules-electriques>

mail générique : aap-irve2030@ademe.fr

2. Fonds Tourisme Durable

Direction Régionale Ile-de-France

Contacts :

Laurent CAILLEREZ

laurent.caillerez@ademe.fr

Romain EGLE

Romain.egle@ademe.fr



Un dispositif lancé dans le cadre du Plan de Relance (2021-2022) et prolongé/amplifié via le Plan Destination France jusqu'à fin 2024

OBJECTIF

Soutenir via des **aides financières** les restaurants et hébergements touristiques dans leur démarche vers le tourisme durable, en priorité dans les territoires ruraux, en apportant :

- 1) Un accompagnement par les partenaires de l'ADEME à l'élaboration d'un **plan d'actions** via un diagnostic gratuit
- 2) Un financement d'une partie des coûts **d'investissement** liés à la transition écologique.




FTD volet « 1000 restaurants » et hébergements touristiques

Qui est éligible?

- Restaurants et hébergements touristiques (voir codes NAF éligibles) ...
- ... situés dans une commune rurale éligible (931 communes rurales éligibles en Ile de France)

Quelles sont les actions éligibles?

 Modèles d'affaires durables (diagnostics et études), formation aux éco-gestes, communication, économies d'eau, d'énergie, éclairage, mobilité, économie circulaire et la gestion des déchets, labellisation ou les stratégies de lutte contre le changement climatique (Bilan GES, ACT...)

- Actions spécifiques restaurants: formation cuisine durable, approvisionnement durable et menus, lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction déchets non-alimentaires en restauration, confort d'été liés à la restauration
- Actions spécifiques hébergements: AMO rénovation globale + rénovation énergétique, promotion mobilité durable, confort d'été hébergements

Seuils d'aide ADEME: de 5000 à 200 000€

Conditions d'éligibilité et de financement 2022 (comprend également la liste et la description des actions éligibles) :
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/sites/default/files/AAP%20Fonds%20Tourisme%20Durable%20-%20Conditions%20d%27%C3%A9ligibilit%C3%A9%20et%20de%20financement%20-%202022.pdf>



Exemples d'actions concrètes cofinancées



- ❑ Préparation des biodéchets : mise en place du tri, pré-collecte, formation du personnel, signalétique (si production inférieure à 10 t/an)
- ❑ Composteur en bac (si production de biodéchets inférieure à 10 t/an)
- ❑ Composteur en pavillon (si production de biodéchets inférieure à 10 t/an)



- ❑ Limitation de débit robinet (bouchon mousseur)
- ❑ Robinetterie douche : mitigeurs thermostatiques, pommeau à débit réduit, programmateur de douche (sanitaire collectif)
- ❑ Limitation de consommation WC (double flux) – toilettes sèches
- ❑ Récupération des eaux de pluie : cuves d'au moins 10m3 enterrée associée à un système de filtration en amont et de gestion des surpressions en aval



- ❑ Régulation du chauffage : Thermostat radiateur, détection d'ouverture de fenêtre, programmateur horaire
- ❑ Eclairage : Luminaire d'éclairage général à modules LED pré-équipé pour la régulation en fonction de l'éclairage naturel et la détection de présence, détecteur mouvement avec temporisation (WC, parties communes, extérieur), remplacement par des ampoules de classe A, éclairage extérieur



Les quatre étapes du FTD - volet « 1000 restaurants » et hébergements touristiques

1. Diagnostic

- Gratuit pour le bénéficiaire
- Obligatoire pour accéder aux aides
- Réalisé par le partenaire

2. Plan d'actions

- Découle du diagnostic
- En accord avec le bénéficiaire

3. Investissement

- Un catalogue d'actions détaille les actions éligibles et les aides financières
- Restaurants : signature de la charte d'amélioration continue 1000 restaurants durables
- **Durée maxi des projets: 18 mois**

4. Evaluation

- Diagnostic final simplifié
- Restaurants : atteinte des objectifs la charte d'amélioration continue
- Evaluation par contrôle aléatoire de l'ADEME



FTD : Volet restauration et hébergements touristiques

1) Les communes rurales

► Sont considérées comme rurales dans la grille de densité communale de l'INSEE : les communes peu denses & très peu denses

2) Les communes de < 20 000 habitants appartenant à la couronne d'un pôle de moins de 700 000 habitants

3) L'ensemble des petites villes de demain



<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/fonds-tourisme-durable>



Comment candidater? – solliciter le partenaire FTD

Rôle des partenaires = prospection, mobilisation des candidats et accompagnement des candidats pour :

- la réalisation des diagnostics et plan d'action
- L'appui à la complétion et au dépôt des dossiers sur la plateforme Agir
- L'évaluation finale du projet le cas échéant

Seine et Marne

CCI Seine et Marne :
Chuguet@seineetmarne.cci.fr



Guides méthodologiques ADEME

HÉBERGEURS TOURISTIQUES :



CLÉS POUR AGIR

Quelles actions
mettre en place pour
un tourisme durable ?

<https://librairie.ademe.fr/generalites-autres/4557-guide-pratique-a-l-attention-des-hebergeurs-pour-engager-des-actions-environnementales-9791029717093.html>

RESTAURANTS COMMERCIAUX :



CLÉS POUR AGIR

Quelles actions
mettre en place pour
un tourisme durable ?

<https://librairie.ademe.fr/generalites-autres/4893-guide-pratique-bretagne-restaurants-commerciaux-queles-actions-mettre-en-place-pour-un-tourisme-durable-9791029717116.html>

2. Fonds Chaleur

Direction Régionale Ile-de-France

Contacts :

Claire FLORETTE

Claire.florette@ademe.fr

Fonds Chaleur

Aide à l'accompagnement du projet

L'ADEME attribue des aides pour accompagner la conception et le suivi de projets performants : études, assistance à maîtrise d'ouvrage, animation, formation, communication, évaluation,...

Aide Fonds Chaleur aux études :

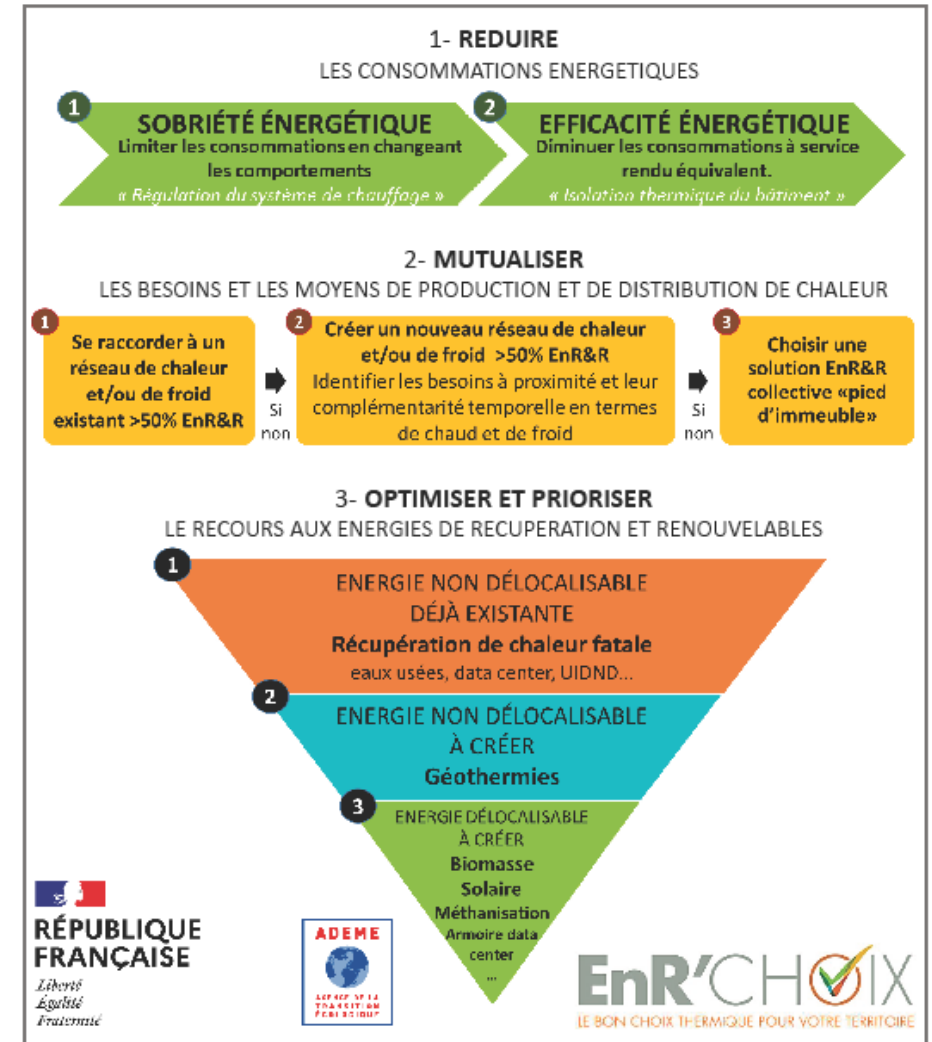
- [Aide aux études de réseaux de chaleur et de froid](#) ;
- [Financement étude de faisabilité chaufferie biomasse](#) ;
- [Financement d'une étude de faisabilité d'installation solaire thermique](#) ;
- [Financement d'une étude de faisabilité de récupération de chaleur fatale](#) ;
- [Financement d'une étude de faisabilité en géothermie de surface](#) ;
- [Aide au test de réponse thermique de terrain \(géothermie\)](#) ;
- [Études préalables à la construction d'une installation de méthanisation](#) ;
- [Financement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour une chaufferie biomasse.](#)

Fonds Chaleur

Aide à la réalisation

L'ADEME attribue des **aides à l'investissement** adaptées (subventions, aides remboursables...) pour permettre au projet d'être économiquement équilibré et de proposer un prix compétitif de la chaleur aux usagers. Les aides de l'ADEME peuvent dans certains cas se cumuler avec des aides de partenaires (Région, FEDER...) et des certificats d'économie d'énergie.

- [Réseau de distribution de chaleur et de froid](#)
- [Production d'eau chaude solaire thermique en métropole](#)
- [Production d'eau chaude solaire thermique en outre-mer](#)
- [Pompe à chaleur \(PAC\) solaire pour la production d'eau chaude](#)
- [Système solaire combiné \(SSC\)](#)
- [Géothermie de surface](#)
- [Géothermie profonde](#)
- [Boucle d'eau tempérée géothermique](#)
- [Méthanisation - injection, cogénération, chaleur](#)
- [Récupération de chaleur fatale](#)
- [Biomasse énergie](#)
- [Contrat de développement EnR](#)
- [Approvisionnement biomasse](#)





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci de votre attention

Direction Régionale Ile-de-France
Contact : camille.batteux@ademe.fr